

DEL2026_023

**DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOORBIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Le samedi 7 mars 2026, le Conseil Municipal de la Mairie de Doumbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 02/03/2026

En exercice : 10
Présents : 9
Excusés : 1
Absents : 0

Secrétaire de séance : Renaud ESCANDE

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

Membres présents :

Irène LEBEAU, Jean-Claude THION, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN, Christian RAGUES

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marc SAUVAIRE (donne pouvoir à : Laurent BALSAN)

Membres Absents :**Directives architecturales « Village de caractère »**

A l'Initiative du Conseil départemental du Gard soutenue par la Région Occitanie, le label « Village de Caractère » a été créé avec pour objet de valoriser des villages typiques de notre département. Il témoigne des efforts entrepris par la municipalité en faveur du patrimoine et de l'accueil touristique. La commune de Doumbies a obtenu la classification « Village de caractère » le 5 avril 2018, suite aux études et dossier réalisés par la municipalité à l'initiative du Conseil Départemental. Il a été organisé un parcours pédestre balisé et explicatif, ouvert à tous, au sein de ce patrimoine bâti.

Aujourd'hui, certains bâtiments ou aménagements, visibles depuis ce parcours nécessitent (ou nécessiteront) des travaux de réfection ou de confortement.

M. Jean-Marie PONCELET, conseiller municipal et architecte de métier, a identifié les éléments majeurs structurants et constituant l'intérêt des lieux, afin de sensibiliser les propriétaires pour en assurer la pérennité.

Ces éléments sont exposés dans une notice que Mme la Maire propose d'approuver et qui fera office de « recommandations architecturales » pour toute décision de travaux sur les bâtiments visibles depuis le parcours « Village de Caractère ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve cette proposition
- Charge Mme le Maire de signer tout document s'y rapportant

Fait et délibéré en mairie le samedi 7 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Renaud ESCANDE

Mme le Maire

